© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
1999

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS AND HOUSING

1999-2000 Business Plan

Ontario

100-03622/

MESSAGE FROM THE MINISTER

Hon. Tony Clement

The Ministry of Municipal Affairs and Housing strives for efficient local governments that are committed to quality service, accountable to taxpayers and responsive to local needs, and a healthy and competitive housing market.

In 1998-1999, we worked closely with municipal officials and housing stakeholders to achieve these goals and to meet our commitments to taxpayers as spelled out in last year's business plan.

We worked with municipal officials on realignment of local services, a process now nearly completed, with the goal of "uncomplicating" government for the benefit of taxpayers. We have introduced a new, fairer property tax system and brought education taxes under control. The ministry also continued assisting municipalities to restructure, leading to fewer, but more efficient local governments. We gave local governments more autonomy to make their own planning decisions and cut red tape that was hindering their economic development.

In the housing sector, the ministry introduced the *Tenant Protection Act*, a balanced package that benefits both landlords and tenants and creates a better environment for investment in rental housing. We promoted the new cost-effective Ontario Building Code that is focussed on health, safety and accessibility. We worked closely with housing stakeholders to ensure there will be a smooth transition to local administration of social housing, while making further progress toward reducing social housing costs to taxpayers.

During 1999-2000, with the participation of municipalities and housing stakeholders, we will be moving toward completing this process of change for the continued benefit of taxpayers.

For example, we have already announced a plan of action for local government reform in Ottawa-Carleton, Hamilton-Wentworth, Haldimand-Norfolk and Sudbury. We are also encouraging municipal leaders in other regions to look seriously at how they can achieve the goals of fewer politicians, improved services, smaller government and lower taxes to benefit taxpayers.

I encourage you to read our 1999-2000 business plan. It serves both as a report card on our progress to date and as our road map to building a climate of economic prosperity and an attractive quality of life in all our local communities.

Hon. Tony Clement
Minister of Municipal Affairs and Housing

MINISTRY VISION

The Ministry of Municipal Affairs and Housing fosters better communities by promoting strong, self-reliant municipal governments and a competitive, dynamic housing sector that serves the full range of housing needs of Ontarians.

Our ministry's vision is an Ontario made up of strong communities, each with dynamic local economies and an attractive quality of life, featuring:

- efficient local governments that are committed to excellence, accountable to taxpayers and responsive to local needs;
- a housing market that is healthy and competitive and promotes construction and development of affordable housing by the private sector.

CORE BUSINESSES

The Ministry of Municipal Affairs and Housing is organized around five major businesses, two concerning local government and three others dealing with the housing sector.

Through our **Local Government** business, we encourage municipalities to provide community leadership and quality services for their residents and businesses. Our goal is a strong local government sector in Ontario responsive to the needs of local citizens and businesses. The ministry encourages and works with municipal governments to continually improve local services delivery and reduce costs for local taxpayers

In our **Land Use Planning** business, we promote secure, well-designed communities in which economic prosperity and the environment are valued. Such communities will be better able to attract jobs and investment. We achieve this through a land use planning system that is simple and streamlined and where the municipalities have the major role in making land use planning decisions. By moving toward a system of performance measurement, the ministry and municipalities will be able to evaluate the effectiveness of land use policies and decisions. The ministry identifies and protects provincial interests and promotes sound infrastructure planning, environmental protection, economic development and safe communities.

Through our **Housing Market** business, we promote a strong housing market and construction industry, that offers consumers choices in housing and protection from unfair practices. In practical terms, this means a healthy, competitive rental market that contributes to economic prosperity and offers tenant protection from unfair rent increases and practices. The ministry also works for improved maintenance and higher investment in rental housing by the private sector, as well as a faster and less expensive system for resolving disputes between landlords and tenants.

Our other housing business is **Social Housing** in which accommodation is made affordable to low and moderate income households through government subsidies and through incentives to spur private sector construction of affordable housing. This business is in the midst of major change, as local governments are taking over the management and delivery of social housing. The ministry is taking measures to keep down the costs of administering social housing before the proposed transfer to municipalities is completed.

The goal of the ministry's **Building Regulation** business is to protect public safety, to promote a healthy climate for job creation and to encourage new development. Through the Ontario Building Code, the ministry promotes a better climate for new development and for the renovation and maintenance of existing buildings. We provide building code users with advice and information so that they can implement building code technical requirements more consistently. The ministry also strives to make it easier to resolve disputes about the building code and to introduce new technologies into the building industry.

ANNUAL REPORT ON KEY ACHIEVEMENTS FOR 1998-1999

In 1998-1999, the ministry made great strides toward improving how municipalities operate and the way local services are delivered. Our long-term goal is to reduce these costs to taxpayers and improve local services.

Local Government

The ministry continued to streamline government for the benefit of taxpayers. We put into place a new division of responsibility between the provincial and municipal governments for local services ranging from education and property assessment to local transit and social housing. The number of cost-shared programs has been cut from 12 to 5, eliminating waste, overlap and duplication and making it easier for taxpayers to understand which level of government is spending their money and on what particular services.

With the help of our municipal partners, the realignment of local services is nearly completed. Property taxpayers are benefitting with the introduction of a fairer tax system. Education taxes – which had been growing rapidly – have been brought under control. Most municipalities are keeping property taxes in line, and service levels are being maintained or enhanced.

When the government passed the *Savings and Restructuring Act, 1996*, it enabled municipalities to eliminate waste and duplication and provide better services for taxpayers at a lower cost. This helped reduce the number of municipalities from 815 in 1996 to 586 by 1999, enabling municipalities to restructure and better serve taxpayers. As well, the number of municipal councillors dropped from 4,586 in 1996 to 3,527 by March 31, 1999.

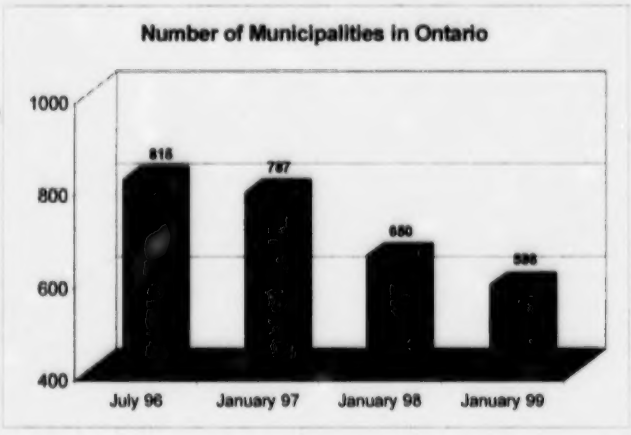

In 1998-1999, as a direct result of this municipal restructuring, Ontario taxpayers enjoyed $216 million in annual ongoing savings. And the newly-amalgamated City of Toronto recorded a second year without a property tax increase, a marked change from the annual average eight per cent increase over the past decade.

The government passed legislation establishing the Greater Toronto Services Board. The board, which held its first meeting in January 1999, will help coordinate decision-making on important issues such as infrastructure across the 29 local governments in the Greater Toronto Area. The new board will also manage the new Greater Toronto Transit Authority (formerly GO Transit).

The ministry is testing a performance measurement project at the municipal level so that property taxpayers can find out if they are getting good value for their tax dollars as compared to other communities. During the year, the ministry conducted a pilot program with 55 municipalities to develop ways to measure the efficiency of local services such as garbage collection, fire and police services. A report on the results of the pilot program, *Proposed Effectiveness Measures and Local Reporting Standards,* was issued. When the performance measurement project is complete, the ministry anticipates increased accountability and savings for local taxpayers.

Land Use Planning

During the year, the ministry cut more red tape and costly delays out of the land use planning system. These changes promote local development, help the housing industry and support strong economic growth. In 1998-1999, the ministry granted 73 municipal governments in all regions of the province greater autonomy to make their own planning decisions. These ranged from removing the requirement for provincial approval for Official Plan Amendments to designating a number of local councils and planning boards as the final authority for subdivision approval.

The ministry continued working on speeding up planning application decisions. In 1998-1999, those results were on average as follows: Official Plans – 142 days; Official Plan Amendments - 106 days; Subdivision Plans - 190 days and Single Lot Severances - 144 days. This is much lower than previous years. In 1995-1996, for example, it took an average 678 days to process Official Plans and 1,006 days for Plans of Subdivision.

Housing Market

In June 1998, the government proclaimed into law the *Tenant Protection Act 1997*, which reforms Ontario's system of rent regulation. The law balances the needs of both landlords and tenants. The new legislation contributes to a better climate for investment in rental housing. In 1998-1999, there were 474 private rental starts in communities with low vacancy rates such as Toronto and Windsor, almost double the target of 247 units. Landlords are spending more to maintain the rental stock, with Ontario now ranked second among regions in Canada for money spent on renovations.

The *Tenant Protection Act 1997* also created the Ontario Rental Housing Tribunal, a quasi-judicial agency that resolves disputes between landlords and tenants, such as non-payment of rent, thus freeing up court time for other cases. The ministry is spending less money on administration of the rent regulation system than was spent under the previous system. For example, the administration costs were 4.3 per cent lower in 1998-1999 as compared to 1995-1996.

Social Housing

With the new provincial-municipal division of responsibilities, local governments now pay the costs of Ontario's 231,000 units of social housing. The ministry is working on more efficient service delivery of social housing before the proposed transfer to municipality is completed.

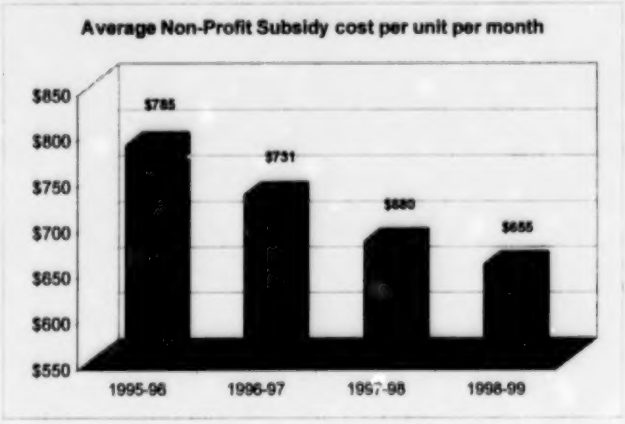

Building Regulation

The ministry surveyed the building industry and the municipal sector about the revised Building Code issued in 1997. In general, participants are satisfied with the amended code which helps promote local development. To make it easier and faster for the building industry to resolve disputes with municipal building officials, the Building Code Commission issued decisions on average within 16 days, meeting the ministry target. In April 1998, the ministry took over responsibility for regulating septic systems. As part of this responsibility, the ministry trained inspectors and installers and issued licences for more than 2,800 inspectors and installers. However, municipalities assumed responsibility for inspections of septic systems.

Other initiatives

The ministry took the lead role across government in co-ordinating and implementing disaster relief caused by the ice storm of 1998. As well as establishing the Eastern Ontario Disaster Relief Committee, which provided compensation to some 30,000 individual victims, the ministry has helped more than 100 eastern Ontario municipalities to overcome the financial effects of the disaster.

KEY COMMITMENTS AND STRATEGIES FOR 1999-2000

In the year ahead, the ministry will continue working with its local government, federal and industry partners toward a climate of economic prosperity and good quality and value in municipal services for the taxpayers in Ontario's communities. We will work with our municipal partners to ensure that local governments are accountable to taxpayers and responsive to local needs. The ministry will build on the progress achieved to date by: completing and implementing in a sound way more of the work of local services realignment; maintaining our assistance to municipalities wishing to restructure; promoting a strong rental housing market; and continuing implementation of building regulations that support growth and construction quality.

As part of the new alignment of local services, we will focus on the next phase of training municipal staff and councillors to help them deliver their new responsibilities.

We will encourage all municipalities to measure the efficiency of local services and report the results to local taxpayers. The ministry, together with municipalities, will study ways to improve service delivery, share "best practices" and develop performance measurements.

The ministry will continue assisting municipalities seeking to restructure to deliver better local services at a reasonable cost to taxpayers. We anticipate municipal reform will take place in the regional municipalities of Ottawa-Carleton, Hamilton-Wentworth, Haldimand-Norfolk and Sudbury, subject to the approval of the Legislature. Other regions are encouraged to explore ways to benefit taxpayers through lower taxes, improved services and less government.

The ministry will also work with municipalities and other stakeholders on a proposed new *Municipal Act* that would give municipalities more flexibility in the delivery of municipal services. We will review the work of the new Greater Toronto Services Board as it develops its goals. The ministry will also be supporting the Ministry of the Attorney General with its Safe Streets initiative on such issues as aggressive panhandling.

The ministry is encouraging municipalities and social housing providers to complete their preparations for the Year 2000 computer problem or "Y2K" and to develop contingency plans in case critical services, such as water treatment facilities and building security systems, are affected by Y2K. The ministry will also assist the Moosonee Development Area Board and Planning Boards covering unorganized territories to be Year 2000 ready.

In land use planning, the ministry's role will continue to evolve from reviewing and approving local land use decisions to advising municipalities on how to prepare or review their own planning documents. The ministry will work toward approving all upper-tier and single-tier (i.e. areas with only one level of municipal government) official plans within the targeted time frames.

The ministry will continue to efficiently administer social housing, on behalf of municipalities and social housing residents, until the proposed transfer to municipalities is concluded. In 1999-2000, the ministry is committed to keeping the taxpayer cost of provincially-owned public housing to $219 per month or lower compared to $260 four years ago. The ministry will seek to reduce the average cost to the taxpayer for non-profit housing units built after 1985 to $648 per month from $785 four years ago.

In November, 1999, we signed an agreement with the federal government to transfer the administration of social housing resources and funding to Ontario. This agreement will assist us with the proposed transfer of administration of social housing to municipalities. We will also continue to improve the administration of social housing so that municipalities will face lower costs and be able to introduce improvements in client services.

We will play an important role carrying out new provincial initiatives announced in March, 1999 to help Ontario's homeless. With the signing of the new federal provincial agreement, the ministry will now work with municipalities to implement $50 million in new rent supplement funding. We are also taking measures to promote private investment in affordable housing including rebates in provincial sales tax on construction costs and organizing a design competition to study new and innovative approaches.

The ministry will work toward a strong housing market and construction industry that contributes to economic prosperity. The ministry will promote a rental housing market that is healthy, competitive and protects tenants from unfair practices.

Our commitment is to ensure tenants are protected from unfair rent increases and to encourage maintenance and repair of rental buildings. The ministry has set the rent increase guideline at 2.6 per cent for the year 2000, the lowest increase in the 25-year history of rent regulation in Ontario. Again this year, the ministry will be communicating with landlords and tenants reminding them of the provisions in the Tenant Protection Act dealing with rent reductions. The legislation provides for an automatic rent reduction when local property taxes drop. The ministry will also be looking at the eviction process for tenants who allow illegal drug activity in their apartments to see if there are ways to speed up evictions.

We will work with other ministries to implement elements of the Red Tape Commission's proposals for building regulations and approvals. We will also work with the National Research Council and other provinces on a new process for developing building codes related to the core objectives of health, safety and accessibility.

KEY PERFORMANCE MEASURES

CORE BUSINESS: Local Government			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
A strong local government sector in Ontario with the capacity to respond to the diverse and changing needs of its residents and businesses	Perception of municipal staff and councillors of ministry efforts to enhance municipal responsiveness to change	75% of municipal staff and councillors attending change management sessions consider the training to have been useful and their capacity to respond increased	75% of municipal staff and councillors attending change management sessions consider the training to have been useful and their capacity to respond increased
Local governments with an enhanced capacity to implement ongoing improvements in both the efficiency and effectiveness of local service delivery	Municipal performance measure reporting to taxpayers	100% of municipalities reporting to taxpayers on achievements through a system of performance measures	Ministry will participate with municipalities in a study to continue the development of performance indicators for benchmarking and adoption of best practices The regional benchmarking project will identify ways to improve service delivery to mirror best practices and will be completed in 1999-2000 Municipal participants in the municipal services performance measures project will identify possible next steps and also address various issues associated with the project
	Number of municipal politicians and locally initiated restructurings	Municipal Restructuring Orders signed by March 31, 2000 will reduce number of municipal politicians from 4,586 as of December 31, 1996 to 3,300 for the November 2000 municipal elections Up to 118 locally initiated restructurings completed by March 31, 2000 (since Dec 31, 1996)	Municipal Restructuring Orders signed by March 31, 2000 will reduce number of municipal politicians from 4,586 as of December 31, 1996 to 3,300 for the November 2000 municipal elections Up to 118 locally-initiated restructurings completed by March 31, 2000 (since Dec 31, 1996)

CORE BUSINESS: Land Use Planning			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Simplified and streamlined land use planning system	Ministry decisions meet target time frames	Majority of ministry decisions are made in the following time frames: Official Plans 90 days Official Plan Amendments 90 days Plans of Subdivision 90 days Consents 60 days	Majority of ministry decisions are made in the following time frames: Official Plans 90 days Official Plan Amendments 90 days Plans of Subdivision 90 days Consents 60 days
CORE BUSINESS: Social Housing			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
Devolution of responsibility for administering social housing to the municipal level	Municipal satisfaction with ministry's guidance to municipalities on the social housing system	75% of municipal participants satisfied with ministry training sessions on the social housing system	75% of municipal participants satisfied with ministry training sessions on the social housing system
Cost effective administration of social housing during the transition to municipal administration	The per unit cost of social housing	Reduce the average subsidy cost per unit per month (excluding capital improvements and extraordinary items) for OHC provincially owned public housing from $260 in 1995 to $219 in 1999	Reduce the average subsidy cost per unit per month (excluding capital improvements and extraordinary items) for OHC provincially owned public housing to $219 in 1999
		Reduce the average regular subsidy cost per unit per month for post-1985 non-profit projects from $785 in 1995-1996 (excluding replacement reserves) to $648 in 1999-2000 (excluding the re-instatement of $30 million in capital replacement reserves in 1997-1998)	Reduce the average regular subsidy cost per unit per month for post-1985 non-profit projects to $648 in 1999-2000 (excluding the re-instatement of $30 million in capital replacement reserves in 1997-1998)

CORE BUSINESS: Housing Market			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
A healthy, competitive rental housing market that contributes to economic prosperity	Number of new private rental housing units started in areas with low vacancy rates	Increase by 30% the number of new private rental housing starts in areas with vacancy rates less than 3%, from 215 units per year during 1994-1996 to an average of 280 units per year during 1997-2001	30% increase in the number of new private rental housing starts in areas with vacancy rates less than 3%, from 215 units per year during 1994-1996 to 280 units in 1999-2000.
Tenant protection from unfair rent increases	Average number of applications per month regarding illegal rent increases under the new *Tenant Protection Act*	Reduce the average number of illegal rent increase applications from 198 per month under the *Rent Control Act* to fewer than 100 per month under the *Tenant Protection Act*	Reduce the average number of illegal rent increase applications to fewer than 100 per month
Improved maintenance and increased investment in private rental housing	Investment in capital repairs in applications under the new *Tenant Protection Act* in comparison with the *Rent Control Act*	10% increase in total money for capital repairs in applications under the new *Tenant Protection Act* to $2.75 million, compared with approximately $2.5 million in above guideline increase applications in 1997-1998 under the *Rent Control Act*	An increase of 10 per cent (to $2.75 million) in capital expenditures claimed in applications for rent increases above the guideline.
CORE BUSINESS: Building Regulation			
Goals/ Outcomes	**Measures**	**Targets/Standards**	**1999-2000 Commitments**
A focus on health, safety and accessibility in a streamlined and cost-effective Building Code	Remove unnecessary regulations that do not relate to health, safety and accessibility	Incremental reduction in cost imposed by Ontario Building Code	With the National Research Council, commence consultation on the objectives that will be used to analyse the National and Ontario Building Codes to determine those sections that relate to the principles of health, safety and accessibility

1998-1999 MINISTRY SPENDING BY CORE BUSINESS - ACTUALS*

MINISTRY OF MUNICIPAL AFFAIRS AND HOUSING	
Operating	$1,611 Million
Capital	$62 Million
	1,175 Staff

LOCAL GOVERNMENT	
Operating	$71 Million
Capital	$ 62 Million
	150 Staff

LAND USE PLANNING	
Operating	$14 Million
	160 Staff

SOCIAL HOUSING	
Operating	$1,468 Million
Capital**	$0 Million
	265 Staff

HOUSING MARKET	
Operating	$20 Million
	295 Staff

BUILDING REGULATION	
Operating	$4 Million
	50 Staff

MINISTRY ADMINISTRATION	
Operating	$34 Million
	255 Staff

*PSAB based

** Capital expenditures of $39.2 million have been reclassified to operating expenditures on a PSAB basis.

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents

1999-2000 MINISTRY APPROVED ALLOCATIONS BY CORE BUSINESS — PLAN*

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Operating	$1.546 billion
	1,165 staff

Local Government

Operating	$24 million
	165 staff

Land Use Planning

Operating	$15 million
	170 staff

Social Housing

Operating	$1.449 billion
	300 staff

Housing Market

Operating	$26 million
	275 staff

Building Regulation

Operating	$4 million
	55 staff

Ministry Administration

Operating	$28 million
	200 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.
*PSAB based.

WHO TO CALL

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.

Visit our web site at www.mah.gov.on.ca or call our general inquiry line at 416-585-7041.
Or address your questions to one of the following:

By Core Business

Local Government:
Paul Jones
TEL: 416-585-7270 or by e-mail: paul.jones@mah.gov.on.ca

Land Use Planning:
Bryan Tuckey
TEL: 416-585-6715 or by e-mail: bryan.tuckey@mah.gov.on.ca

Social Housing:
Patti Redmond
TEL: 416-585-6375 or by e-mail: patti.redmond@mah.gov.on.ca

Housing Market:
Scott Harcourt
TEL: 416-585-7529 or by e-mail: scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Building Regulation:
Ann Borooah
TEL: 416-585-4238 or by e-mail: **ann.borooah@mah.gov.on.ca**

Ontario Municipal Board:
Helen Hayward
TEL: 416-326-6249 or by e-mail: **helen.hayward@mah.gov.on.ca**

Ontario Rental Housing Tribunal:
Diana Macri
TEL: 416-585-7604 or by e-mail: **diana.macri@mah.gov.on.ca**

Minister's Office:
Karen Vaux
TEL: 416-585-7000 or by e-mail: karen.vaux@mah.gov.on.ca

Copies of this document are available free from:
Publications Ontario Bookstore
880 Bay Street, Toronto M7A 1N8
Telephone: (416) 328-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or, toll free 1-800-268-8758
Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Telephone service for the hearing impaired is available,
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

For an electronic copy of this document, visit the Ontario Government
web site at http://www.gov.on.ca under "What's New"

© Queen's Printer for Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8772-X

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Plan d'activités 1999-2000

Ontario

MESSAGE DU MINISTRE

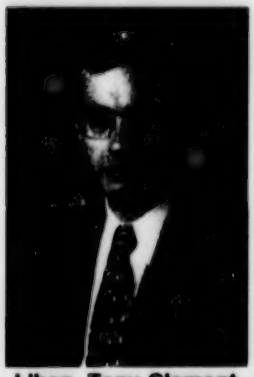

L'hon. Tony Clement

Le ministère des Affaires municipales et du Logement favorise, d'une part, des administrations locales efficaces qui offrent des services de qualité, rendent des comptes aux contribuables et répondent aux besoins locaux et, d'autre part, un secteur du logement vigoureux et concurrentiel.

En 1998-1999, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants municipaux et les intervenants du secteur du logement afin d'atteindre ces buts et de respecter les engagements que nous avions pris envers les contribuables dans notre dernier plan d'activités.

Nous avons participé avec les dirigeants municipaux au remaniement des services locaux, un processus qui est presque terminé et qui visait à supprimer les complexités des divers appareils gouvernementaux pour le profit des contribuables. Nous avons instauré un nouveau système d'imposition foncière plus juste et réussi à maîtriser les impôts scolaires. Le ministère a également continué d'aider les municipalités qui entreprenaient des initiatives de restructuration. Le nombre d'administrations locales a baissé et celles qui restent sont plus efficaces. Nous avons accordé aux pouvoirs publics locaux une plus grande autonomie pour qu'ils puissent prendre leurs propres décisions en matière d'aménagement du territoire et réduire les formalités administratives qui entravaient le développement économique.

Dans le secteur du logement, le ministère a déposé la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, un ensemble de mesures législatives harmonisées qui profitent tant aux locateurs qu'aux locataires et qui rend le climat du marché du logement plus propice aux investissements. Nous avons fait la promotion du nouveau *Code du bâtiment* de l'Ontario, qui est plus économique et qui est axé sur la santé, la sécurité et l'accessibilité. Nous avons collaboré étroitement avec les intervenants du secteur du logement pour que la dévolution des responsabilités provinciales dans le domaine du logement social aux administrations locales se fasse sans heurts, tout en réussissant à réduire encore les dépenses au titre du logement social que doivent supporter les contribuables.

En 1999-2000, le ministère, de concert avec les municipalités et les intervenants du secteur du logement, mettra la dernière main à ce processus de changement dans l'intérêt continu des contribuables.

Nous avons déjà annoncé, par exemple, un plan d'action en vue de la réforme des administrations locales dans Ottawa-Carleton, Hamilton-Wentworth, Haldimand-Norfolk et Sudbury. Nous encourageons aussi les leaders municipaux d'autres régions à examiner attentivement comment réduire le nombre de politiciens locaux, améliorer les services, réduire la taille des administrations et baisser les impôts.

Je vous invite à lire notre plan d'activités pour 1999-2000. Il énumère nos réalisations jusqu'à présent et sert de carnet de route pour l'instauration d'un climat qui favorisera la prospérité économique et une agréable qualité de vie dans toutes les collectivités de la province.

L'honorable Tony Clement
Ministre des Affaires municipales et du Logement

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires municipales et du Logement stimule le développement des collectivités en encourageant des administrations fortes et autonomes et un marché du logement dynamique et concurrentiel qui répond à toute la gamme des besoins en logement de la population de l'Ontario.

Les objectifs généraux du ministère, qui sont fondés sur la volonté d'établir en Ontario de solides collectivités, reposant chacune sur une économie locale dynamique et offrant une qualité de vie attrayante comprennent :

- l'établissement d'administrations locales efficaces vouées à l'excellence, responsables de leurs décisions devant les contribuables et répondant aux besoins locaux;

- le développement d'un marché du logement fort et concurrentiel qui encourage le secteur privé à construire des logements à prix abordables.

ACTIVITÉS DE BASE

Le ministère des Affaires municipales et du Logement compte cinq secteurs d'activités principaux. Deux de ces secteurs touchent l'administration locale et les trois autres, le logement.

Par l'entremise du secteur de **l'administration locale**, nous encourageons les municipalités à fournir une orientation communautaire et des services de qualité à leurs résidents et aux entreprises. Nous avons pour objectif l'établissement en Ontario d'administrations locales dynamiques qui répondent aux besoins des citoyens et des entreprises. Le ministère encourage les administrations municipales à améliorer constamment la prestation des services et à réduire les coûts supportés par les contribuables, et il travaill avec les municipalités à ces fins.

Par le biais du secteur de **l'aménagement du territoire**, nous encourageons l'établissement de collectivités sécuritaires et bien conçues où la prospérité économique et l'environnement sont valorisés. De telles collectivités pourront plus facilement attirer des emplois et des investissements. Pour en arriver là, nous employons un système d'aménagement du territoire simple et rationalisé qui permet aux municipalités de jouer un rôle clé dans la prise de décisions. Grâce à l'adoption d'un système d'évaluation de la performance, le ministère et les municipalités pourront évaluer l'efficacité des politiques et des décisions en matière d'aménagement du territoire. Le ministère détermine et protège les intérêts provinciaux, et encourage la planification judicieuse de l'infrastructure, la protection de l'environnement, le développement économique et l'établissement de collectivités sécuritaires.

Par l'entremise de notre secteur du **marché du logement**, nous faisons la promotion d'un marché du logement et d'une industrie de la construction dynamiques, de façon à offrir aux consommateurs des choix en matière de logement et à les protéger des pratiques déloyales. En termes concrets, le ministère cherche à établir un marché du logement fort et concurrentiel qui contribue à la prospérité économique et qui protège les locataires contre les augmentations de loyer injustifiées et les pratiques déloyales. Le ministère encourage également l'amélioration de l'entretien et l'accroissement des investissements dans le logement locatif par le secteur privé, de même que l'établissement d'un système plus rapide et moins coûteux de règlement des différends entre les locateurs et les locataires.

Le **logement social** s'entend des logements abordables mis à la disposition des ménages à faible et à moyen revenu par le biais de subventions gouvernementales et de mesures incitant le secteur privé à construire de tels logements. Le secteur du logement social subit des changements importants, car les administrations locales sont en train de prendre en charge la gestion et la prestation de ce secteur. Quant à lui, le ministère s'affaire à prendre des mesures pour empêcher la hausse des frais d'administration du logement social avant que le transfert proposé aux municipalités ne soit achevé.

L'objectif du secteur de la **réglementation applicable aux bâtiments** est d'assurer la sécurité du public, de promouvoir un climat propice à la création d'emplois et de favoriser les nouveaux aménagements. Par l'entremise du *Code du bâtiment* de l'Ontario, le ministère favorise un climat plus propice aux nouveaux aménagements et à la rénovation et à l'entretien des bâtiments existants. Il fournit aux utilisateurs du code du bâtiment des conseils et de l'information pour qu'ils puissent mettre en oeuvre les exigences techniques du code de façon plus uniforme. Enfin, le ministère s'efforce de faciliter le règlement des différends sur le code du bâtiment et d'instaurer de nouvelles technologies dans l'industrie de la construction.

RAPPORT ANNUEL SUR LES RÉALISATIONS CLÉS EN 1998-1999

En 1998-1999, le ministère a accompli des progrès remarquables dans l'amélioration du fonctionnement des municipalités et de la prestation des services locaux. Son objectif à long terme est de réduire les coûts que supportent les contribuables à ce titre et d'améliorer les services locaux.

Administration locale

Le ministère a continué de rationaliser les administrations locales au profit des contribuables. Le gouvernement a procédé à une nouvelle répartition des responsabilités entre le gouvernement provincial et les administrations municipales en ce qui concerne les services locaux, comme l'éducation, l'évaluation foncière, les services de transport en commun et le logement social. Le nombre de programmes à frais partagés a été réduit de 12 à 5, ce qui a permis d'éliminer le gaspillage, les chevauchements et les doubles emplois. Il est maintenant plus facile pour les contribuables de savoir quel palier de gouvernement dépense les deniers publics et pour quels services précis.

Grâce à l'aide de nos partenaires à l'échelon municipal, le remaniement des services locaux est presque terminé. Les contribuables locaux bénéficient maintenant d'un système d'imposition plus juste. On a mis un frein à l'augmentation effrénée des impôts scolaires. La plupart des municipalités ont décidé de ne pas augmenter leurs impôts fonciers, et les niveaux de prestation des services ont été maintenus ou accrus.

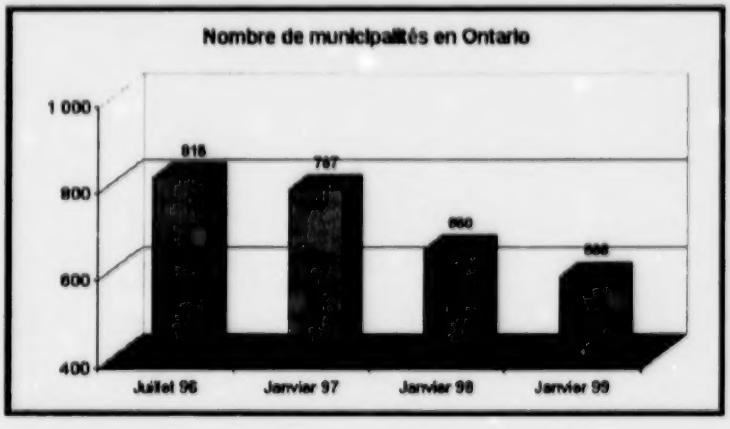

Lorsque le gouvernement a adopté la *Loi de 1996 sur les économies et la restructuration*, il a permis aux municipalités d'éliminer le gaspillage et les doubles emplois et d'offrir de meilleurs services aux contribuables à un moindre coût. Cela a aidé à réduire le nombre de municipalités de 815 en 1996 à 586 en 1999, ce qui a permis aux municipalités de se restructurer et de mieux servir les contribuables. De plus, le nombre de conseillers municipaux est passé de 4 586 en 1996 à 3 527 au 31 mars 1999.

En 1998-1999, grâce à cette restructuration municipale, les contribuables de l'Ontario ont bénéficié d'économies annuelles de 216 millions de dollars. En outre, la nouvelle Cité de Toronto n'a pas augmenté ses impôts fonciers pour la deuxième année consécutive, ce qui constitue un changement important par rapport aux dix dernières années qui étaient marquées par une augmentation annuelle moyenne des impôts fonciers de 8 pour 100.

En 1998, le gouvernement a créé, aux termes d'une mesure législative, la Commission des services du grand Toronto. La Commission, qui a tenu sa première rencontre en janvier 1999, coordonnera le processus de prise de décisions sur des questions importantes, comme celles qui ont trait à l'infrastructure, à l'échelle des 29 municipalités de la région du grand Toronto. La nouvelle commission assurera également la gestion de la nouvelle Régie des transports en commun du grand Toronto (anciennement le Réseau GO).

Le ministère a lancé un projet pilote d'évaluation de la performance au niveau municipal afin que les personnes qui paient des impôts fonciers puissent comparer les services qu'elles reçoivent à ceux offerts dans d'autres localités. De plus, au cours de l'exercice, le ministère a collaboré avec 55 municipalités afin d'élaborer des méthodes d'évaluation de l'efficience des services locaux, comme le ramassage des ordures ménagères, les services de protection contre les incendies et les services policiers, et a publié un rapport intitulé *Proposed Effectiveness Measures and Local Reporting Standards*. Lorsque le projet d'évaluation de la performance aura pris fin, le ministère prévoit une plus grande responsabilisation et des économies pour les contribuables locaux.

Aménagement du territoire

Au cours de l'exercice, le ministère a continué à éliminer du système d'aménagement du territoire les formalités administratives et les retards coûteux. Ces changements encouragent les aménagements locaux, stimulent l'industrie du logement et favorisent une forte croissance économique. En 1998-1999, le ministère a conféré à 73 municipalités de toutes les régions de la province plus d'autonomie dans la prise de décisions en matière d'aménagement. Ces pouvoirs accrus vont de l'élimination de l'obligation de faire approuver par le gouvernement provincial les modifications apportées au plan officiel à la possibilité d'accorder à des conseils locaux et à des conseils d'aménagement le pouvoir final de décision concernant le lotissement.

Le ministère a continué d'accélérer le processus de prise de décisions en matière d'aménagement. En 1998-1999, le temps moyen de prise de décisions a été, pour les plans officiels, de 142 jours, pour les modifications des plans officiels, de 106 jours, pour les plans de lotissement, de 190 jours, et pour les séparations d'un lot simple, de 144 jours. Ces délais sont de loin inférieurs à ce qu'ils étaient auparavant. Par exemple, en 1995-1996, le délai de traitement moyen des plans officiels a été de 678 jours et il a été de 1 006 jours pour les plans de lotissement.

Marché du logement

En juin 1998, le gouvernement a promulgué la *Loi de 1997 sur la protection des locataires*, qui avait pour objectif de réformer le système de réglementation des loyers de l'Ontario. La nouvelle loi, qui harmonise les besoins des locataires et des locateurs, favorise un meilleur climat à l'investissement dans le marché du logement locatif. En 1998-1999, 474 mises en chantier privées de logements locatifs ont été lancées dans des collectivités où le taux de vacance était très faible, comme à Toronto et à Windsor, soit pratiquement le double de l'objectif prévu, fixé à 247. Les locateurs dépensent davantage pour entretenir les logements locatifs et l'Ontario se situe maintenant au deuxième rang au pays pour ce qui est des investissements au chapitre des rénovations.

Le Tribunal du logement de l'Ontario, un organisme quasi-judiciaire qui assure le règlement des différends entre les locataires et les locateurs, comme le défaut de paiement du loyer, a été créé aux termes de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* de façon à permettre aux tribunaux d'entendre d'autres cas. Le ministère consacre moins d'argent à l'administration de ce système de contrôle des loyers qu'il ne devait en consacrer pour le système précédent. Par exemple, les coûts d'administration en 1998-1999 ont baissé de 4,3 pour 100 par rapport à 1995-1996.

Logement social

En raison de la nouvelle répartition des responsabilités entre le gouvernement provincial et les municipalités, les administrations locales assument maintenant les coûts des 231 000 logements sociaux de l'Ontario. Le ministère souhaite mettre en place un mode de prestation des logements sociaux plus efficace avant que le transfert de cette responsabilité aux municipalités ne soit terminé.

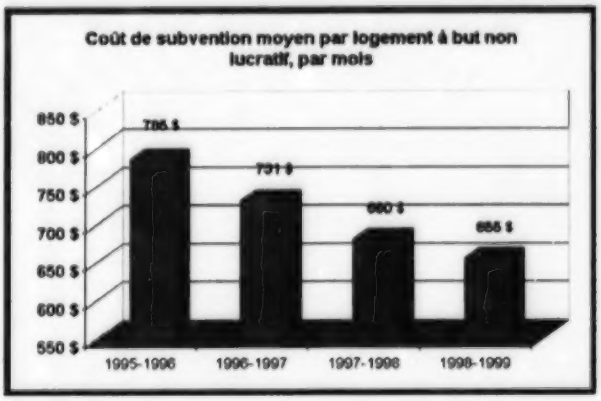

Réglementation applicable aux bâtiments

Le ministère a interrogé l'industrie de la construction et le secteur municipal au sujet du code révisé du bâtiment publié en 1997. En général, les personnes interrogées se sont dites satisfaites du code modifié qui favorise les aménagements locaux. Pour permettre à l'industrie de la construction de régler plus facilement et plus rapidement les différends avec les responsables locaux du bâtiment, la Commission du code du bâtiment a rendu en moyenne ses décisions dans le délai de 16 jours que le ministère avait fixé. En avril 1998, le ministère a commencé à assumer la responsabilité de la réglementation des fosses septiques. Dans le cadre de cette responsabilité, le ministère a formé des inspecteurs et des installateurs et délivré des permis à plus de 2 800 inspecteurs et installateurs Toutefois, les municipalités ont assumé la responsabilité de l'inspection des fosses septiques.

Autres initiatives

Le ministère a joué un rôle de chef de file au sein du gouvernement dans la coordination et la mise en oeuvre des services de secours aux sinistrés touchés par la tempête de verglas de 1998. En plus de mettre sur pied le Comité de secours aux sinistrés de l'Est de l'Ontario, qui a versé des indemnités à quelque 30 000 victimes, le ministère a aidé plus de 100 municipalités de l'Est de l'Ontario à surmonter les problèmes financiers causés par le désastre.

ENGAGEMENTS ET STRATÉGIES CLÉS EN 1999-2000

L'année prochaine, le ministère continuera de travailler avec ses partenaires à l'échelon local et fédéral et au sein de l'industrie en vue d'établir un climat de prospérité économique et d'assurer la qualité et la valeur des services municipaux au profit des contribuables des collectivités de l'Ontario. Nous travaillerons de concert avec nos partenaires à l'échelon municipal pour que les administrations locales rendent des comptes aux contribuables et répondent aux besoins locaux. Le ministère donnera suite aux réalisations qu'il a accomplies jusqu'à ce jour en achevant et en mettant en oeuvre de façon judicieuse le remaniement des services locaux; en continuant d'offrir son aide aux municipalités qui désirent restructurer leurs activités; e favorisant un marché du logement locatif fort; et en continuant de mettre en oeuvre une réglementation applicable aux bâtiments qui favorise la croissance et la qualité dans la construction.

Dans le cadre du remaniement des services locaux, nous allons nous concentrer sur la prochaine étape, soit former les employés et les conseillers municipaux pour les aider à s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités.

Nous encouragerons toutes les municipalités à mesurer l'efficience des services locaux et à en communiquer les résultats aux contribuables locaux. Le ministère, de concert avec les municipalités, étudiera des moyens d'améliorer la prestation des services, de mettre en commun les «meilleures pratiques» et d'élaborer un processus de mesure de la performance.

Le ministère continuera d'aider les municipalités qui désirent restructurer leurs activités à améliorer les services locaux à un coût raisonnable pour les contribuables. Le ministère prévoit que des réformes municipales auront lieu dans les municipalités régionales d'Ottawa-Carleton, de Hamilton-Wentworth, de Haldimand-Norfolk et de Sudbury, sous réserve de l'approbation de la Législature. D'autres régions sont invitées à examiner comment améliorer le sort des contribuables au moyen, notamment, d'une diminution des impôts fonciers, de l'amélioration des services et de la réduction de l'appareil administratif en place.

Le ministère participera également avec les municipalités et d'autres intervenants à l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur les municipalités* qui donnera aux municipalités davantage de souplesse dans la prestation des services municipaux. Nous reverrons la façon dont la Commission des services du grand Toronto définit ses objectifs. Le ministère appuiera aussi l'initiative du ministère du Procureur général visant à accroître la sécurité dans les rues et à traiter de divers problèmes, dont la mendicité agressive.

Le ministère encourage les municipalités et les fournisseurs de logements sociaux à terminer leurs préparatifs relativement au bogue de l'an 2000 et à élaborer des plans d'urgence si jamais des services critiques, comme les installations d'épuration de l'eau et les systèmes de sécurité des immeubles, étaient touchés par ce bogue. Le ministère aidera également le Conseil de la zone de développement de Moosonee et les conseils d'aménagement couvrant les territoires non érigés en municipalités à préparer leurs systèmes informatiques pour l'an 2000.

Le rôle du ministère en ce qui concerne l'aménagement du territoire continuera d'évoluer. Le ministère se chargera davantage de conseiller les municipalités sur la façon de préparer et de revoir leurs propres

documents en matière d'aménagement que d'étudier et d'approuver les décisions locales sur le plan de l'aménagement du territoire. Le ministère s'efforcera d'approuver tous les plans officiels des municipalités de palier supérieur et à palier unique (c'est-à-dire qui n'ont qu'un seul palier d'administration municipale) dans les délais fixés.

Le ministère continuera d'administrer le logement social de façon efficiente pour le compte des municipalités et des résidents des logements sociaux jusqu'à ce que le transfert proposé aux municipalités soit effectué. En 1999-2000, le ministère est déterminé à maintenir les coûts pour les contribuables des logements publics dont la province est propriétaire à 219 $ par mois ou moins, comparativement à 260 $ il y a quatre ans, et à réduire les coûts moyens que doivent supporter les contribuables pour les logements sans but lucratif construits après 1985 à 648 $ par mois, comparativement à 785 $ il y a quatre ans.

En novembre 1999, nous avons signé avec le gouvernement fédéral une entente concernant le transfert de l'administration du logement social et des ressources financières qui y sont affectées au gouvernement de l'Ontario. Cette entente nous aidera à assurer le transfert de l'administration du logement social aux municipalités. Nous continuerons également à améliorer l'administration du logement social pour que les municipalités bénéficient de coûts moins élevés et puissent apporter des améliorations aux services à la clientèle.

Nous jouerons un rôle important dans le cadre des nouvelles initiatives provinciales annoncées en mars 1999 pour aider les sans-abri en Ontario. À la suite de la signature de la nouvelle entente fédérale-provinciale, le ministère travaillera avec les municipalités pour assurer l'affectation de 50 millions de dollars de plus aux suppléments de loyer. Nous prenons également des mesures pour promouvoir les investissements privés dans le programme de logements abordables, notamment en offrant une remise de la taxe de vente provinciale perçue sur les coûts de construction et en organisant un concours de design portant sur de nouvelles démarches innovatrices.

Le ministère continuera à préconiser l'établissement d'un marché du logement fort et d'une industrie de la construction dynamique qui contribuent à la prospérité économique. Le ministère favorisera un marché du logement locatif fort et concurrentiel qui protégera les locataires des pratiques déloyales.

Nous avons pour objectif de protéger les locataires contre les augmentations injustifiées de loyer et d'encourager l'entretien et la réparation des immeubles locatifs. Le ministère a fixé le taux légal d'augmentation des loyers à 2,6 pour 100 pour l'année 2000, soit l'augmentation la plus faible depuis l'instauration du système de réglementation des loyers il y a 25 ans. Cette année, le ministère communiquera une fois de plus avec les locateurs et les locataires pour leur rappeler les dispositions de la *Loi de 1997 sur la protection des locataires* qui ont trait aux réductions de loyer. La loi prévoit en effet une réduction automatique de loyer en cas de baisse des impôts fonciers. Le ministère examinera aussi le processus d'expulsion des locataires qui autorisent la consommation et le trafic de drogues illégales dans leur appartement et cherchera des façons d'accélérer la procédure d'expulsion.

Nous travaillerons avec d'autres ministères pour mettre en oeuvre des éléments des propositions de la Commission de réduction des formalités administratives concernant la réglementation et les approbations de construction. Nous collaborerons également avec le Conseil national de recherches et d'autres provinces à l'élaboration d'un nouveau processus de conception des codes du bâtiment axés principalement sur la santé, la sécurité et l'accessibilité.

MESURES CLÉS D'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

ACTIVITÉ DE BASE : Administration locale			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Promotion d'administrations locales vigoureuses en Ontario capables de répondre aux besoins divers et changeants des citoyens et des entreprises.	Perception qu'ont les employés et les conseillers municipaux des efforts faits par le ministère pour accroître l'adaptabilité des municipalités au changement.	75 % des employés et des conseillers municipaux qui ont participé à des séances de gestion du changement estiment que celles-ci leur ont été utiles et ont accru leur capacité d'adaptation.	75 % des employés et des conseillers municipaux qui participeront à des séances de gestion du changement estimeront que celles-ci leur sont utiles et accroissent leur capacité d'adaptation.
Accroissement de la capacité des administrations locales d'améliorer constamment l'efficience et l'efficacité de la prestation des services locaux.	Rapports d'évaluation de la performance des municipalités à l'intention des contribuables.	Utilisation par toutes les municipalités d'un système d'évaluation de la performance pour rendre des comptes aux contribuables.	Le ministère et les municipalités participeront à une étude en vue de poursuivre l'élaboration d'indicateurs de la performance à des fins d'évaluation comparative et d'adoption des meilleures pratiques. Le projet d'évaluation comparative de la performance à l'échelle régionale déterminera comment améliorer la prestation des services en fonction des meilleures pratiques. Il sera achevé en 1999-2000. Les participants municipaux au projet d'élaboration de mesures d'évaluation de la performance des services municipaux détermineront les prochaines étapes éventuelles et traiteront aussi de diverses questions liées au projet.
	Nombre d'élus municipaux et de projets de restructuration présentés par le palier local.	Les arrêtés de restructuration de municipalités signés au 31 mars 2000 entraîneront une réduction du nombre d'élus municipaux, qui passera de 4 586 au 31 décembre 1996 à 3 300 lors des élections municipales de novembre 2000. Parachèvement, d'ici le 31 mars 2000, d'au plus 118 restructurations entreprises par le palier local (depuis le 31 décembre 1996).	Les arrêtés de restructuration des municipalités signés au 31 mars 2000 entraîneront une réduction du nombre d'élus municipaux, qui passera de 4 586 au 31 décembre 1996 à 3 300 lors des élections municipales de novembre 2000. Parachèvement, d'ici le 31 mars 2000, d'au plus 118 restructurations entreprises par le palier local (depuis le 31 décembre 1996).

ACTIVITÉ DE BASE : Aménagement du territoire			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Simplification et rationalisation du système d'aménagement du territoire.	Décisions ministérielles prises dans les délais prévus.	La majorité des décisions ministérielles sont prises dans les délais suivants : plans officiels 90 jours modifications des plans officiels 90 jours plans de lotissement 90 jours autorisations 60 jours	La majorité des décisions ministérielles seront prises dans les délais suivants : plans officiels 90 jours modifications des plans officiels 90 jours plans de lotissement 90 jours autorisations 60 jours
ACTIVITÉ DE BASE : Logement social			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Dévolution de la responsabilité de l'administration du logement social aux administrations locales.	Satisfaction des administrations locales face à l'orientation fournie par le ministère en ce qui concerne le système de logement social.	75 % des administrations locales sont satisfaites des séances de formation offertes par le ministère en ce qui concerne le logement social.	75 % des administrations locales seront satisfaites des séances de formation offertes par le ministère en ce qui concerne le logement social.
Gestion efficiente des logements sociaux durant la période de dévolution des services aux administrations municipales.	Coût par logement social.	Réduction du coût de subvention moyen par logement par mois (à l'exclusion des améliorations aux immobilisations et des éléments extraordinaires) pour les logements publics de la SDLO appartenant à la province : de 260 $ en 1995 à 219 $ en 1999.	Réduction du coût de subvention moyen par logement par mois (à l'exclusion des améliorations aux immobilisations et des éléments extraordinaires) pour les logements publics de la SDLO appartenant à la province à 219 $ en 1999.
		Réduction du coût de subvention régulier moyen par logement par mois pour les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985 : de 785 $ en 1995-1996 (à l'exclusion des réserves de remplacement) à 648 $ en 1999-2000 (à l'exclusion des réserves de remplacement des immobilisations de 30 millions de dollars rétablies en 1997-1998).	Réduction du coût de subvention régulier moyen par logement par mois pour les ensembles à but non lucratif postérieurs à 1985 : à 648 $ en 1999-2000 (à l'exclusion des réserves de remplacement des immobilisations de 30 millions de dollars rétablies en 1997-1998).

ACTIVITÉ DE BASE : Marché du logement			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Instauration d'un marché du logement locatif sain et concurrentiel qui contribue à la prospérité économique.	Nombre de nouveaux logements locatifs privés mis en chantier dans les régions où le taux de vacance est faible.	Augmentation de 30 % du nombre de mises en chantier de logements locatifs privés dans les régions où le taux de vacance est inférieur à 3 %. Le nombre passe de 215 par année, de 1994 à 1996, à 280 par année en moyenne, de 1997 à 2001.	Augmentation de 30 % du nombre de mises en chantier de logements locatifs privés dans les régions où le taux de vacance est inférieur à 3 %. Le nombre passe de 215 par année, de 1994 à 1996, à 280 en 1999-2000.
Protection des locataires contre les augmentations de loyer injustifiées.	Nombre moyen de requêtes déposées par mois en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*, concernant une augmentation de loyer illégale.	Réduction du nombre moyen de requêtes déposées concernant des augmentations de loyer illégales pour le faire passer de 198 par mois aux termes de la *Loi sur le contrôle des loyers* à moins de 100 par mois en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*.	Réduction du nombre moyen de requêtes déposées concernant des augmentations de loyer illégales pour le faire passer à moins de 100 par mois.
Amélioration de l'entretien des logements locatifs privés et augmentation des investissements dans ce secteur économique.	Investissements dans des réparations d'immobilisations mentionnées dans les requêtes déposées en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*, par comparaison à ceux faits en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Augmentation de 10 % des investissements totaux dans des réparations d'immobilisations mentionnées dans les requêtes déposées en vertu de la nouvelle *Loi sur la protection des locataires*, pour atteindre 2,75 millions de dollars, par comparaison aux requêtes relatives à une augmentation de loyer supérieure au taux légal (environ 2,5 millions de dollars) déposées en 1997-1998 en vertu de la *Loi sur le contrôle des loyers*.	Les dépenses en immobilisations mentionnées dans les requêtes relatives à une augmentation de loyer supérieure au taux légal augmenteront de 10 %, pour atteindre 2,75 millions de dollars.
ACTIVITÉ DE BASE : Réglementation applicable aux bâtiments			
Buts/résultats	**Mesures**	**Objectifs/normes**	**Engagements 1999-2000**
Code du bâtiment rationalisé et efficient qui met l'accent sur la santé, la sécurité et l'accessibilité.	Élimination des règlements inutiles qui ne portent pas sur la santé, la sécurité et l'accessibilité.	Réduction supplémentaire des coûts imposés par le *Code du bâtiment* de l'Ontario.	Entreprendre, avec le Conseil national de recherches, des consultations sur les objectifs qui serviront à analyser les codes canadien et ontarien du bâtiment pour répertorier les sections qui ont trait à la santé, à la sécurité et à l'accessibilité.

DONNÉES RÉELLES SUR LES DÉPENSES DU MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE EN 1998-1999*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Fonctionnement	1,611 milliard de $
Immobilisations	62 millions de $
	1 175 employés

ADMINISTRATION LOCALE

Fonctionnement	71 millions de $
Immobilisations	62 millions de $
	150 employés

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonctionnement	14 millions de $
	160 employés

LOGEMENT SOCIAL

Fonctionnement	1,468 milliard de $
Immobilisations**	0 million de $
	265 employés

MARCHÉ DU LOGEMENT

Fonctionnement	20 millions de $
	295 employés

RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX BÂTIMENTS

Fonctionnement	4 millions de $
	50 employés

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Fonctionnement	34 millions de $
	255 employés

*Selon la méthode comptable du CCSP.
**Les dépenses en immobilisations de 39,2 millions de dollars ont été reclassées à titre de dépenses de fonctionnement selon la méthode comptable du CCSP.
Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.

PLAN DES AFFECTATIONS 1999-2000 APPROUVÉES PAR LE MINISTÈRE PAR ACTIVITÉ DE BASE*

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Fonctionnement 1,546 milliard de $
1 165 employés

Administration locale
Fonctionnement 24 millions de $
165 employés

Aménagement du territoire
Fonctionnement 15 millions de $
170 employés

Logement social
Fonctionnement 1,449 milliard de $
300 employés

Marché du logement
Fonctionnement 26 millions de $
275 employés

Réglementation applicable aux bâtiments
Fonctionnement 4 millions de $
55 employés

Administration du ministère
Fonctionnement 28 millions de $
200 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

PERSONNES À CONTACTER

Les questions ou commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus.

Visitez notre site Web à l'adresse suivante : http://www.mah.gov.on.ca, ou composez le numéro de notre ligne de renseignements téléphoniques : (416) 585-7041. Vous pouvez aussi adresser vos questions à l'une ou l'autre des personnes suivantes :

Activité de base

Administration locale : Paul Jones
Tél. : (416) 585-7270, courriel : paul.jones@mah.gov.on.ca

Aménagement du territoire : **Bryan Tuckey**
Tél. : (416) 585-6715, courriel : bryan.tuckey@mah.gov.on.ca

Logement social : **Patti Redmond**
Tél. : (416) 585-6375, courriel : patti.redmond@mah.gov.on.ca

Marché du logement : **Scott Harcourt**
Tél. : (416) 585-7529, courriel : scott.harcourt@mah.gov.on.ca

Réglementation applicable aux bâtiments : **Ann Borooah**
Tél. : (416) 585-4238, courriel : ann.borooah@mah.gov.on.ca

Commission des affaires municipales de l'Ontario : **Helen Hayward**
Tél. : (416) 326-6249, courriel : helen.hayward@mah.gov.on.ca

Tribunal du logement de l'Ontario : **Diana Macri**
Tél. : (416) 585-7604, courriel : diana.macri@mah.gov.on.ca

Bureau du ministre : **Karen Vaux**
Tél. : (416) 585-7000, courriel : karen.vaux@mah.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à : http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999

ISBN 0-7778-8773-8

This document is also available in English.